

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 12 MARS 2018

Le nombre de membres du Comité étant de 6.

L'an deux mille dix-huit, le douze mars, à 20 heures 00, le Comité Syndical dûment convoqué par Monsieur le Président en date du 26 février 2018 s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier MELKI, salle des Conférences en Mairie de Franconville.

PRESENTS :

- | | |
|---------------------------|---|
| - Commune de FRANCONVILLE | M. MELKI, <i>Président</i>
Mme SENSE (<i>suppléante</i>) |
| - Commune de SANNOIS | M. LEITERER
M. PORTIER |
| - Commune d'ERMONT | M. HAQUIN
M. HERBEZ |

EXCUSE(S) :

- | | |
|---------------------------|--|
| - Commune de FRANCONVILLE | M. VERBRUGGHE (<i>pouvoir à Mme SENSE</i>) |
|---------------------------|--|

SECRETAIRE :

M. HERBEZ

Les membres du Comité présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Comité.

Monsieur HERBEZ, qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 DECEMBRE 2017

Le Président indique à l'Assemblée n'avoir reçu aucune remarque quant au Procès-verbal du 20 décembre 2017. Aucune observation n'étant émise, il soumet le Procès-verbal à l'Assemblée.

Le comité Syndical, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Comité Syndical 20 décembre 2017.

DELIBERATIONS

2. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018

ENTENDU l'exposé du Rapporteur,

APRES en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2018 du Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois Ermont Franconville, joint en annexe qui se présente ainsi dans les résultats :

Section de fonctionnement :

Le budget s'équilibre ainsi dans les résultats :

Dépenses	935 395,73 €
Recettes	935 985,73 €

Compte tenu de la reprise anticipée du résultat 2017 d'un montant de 562 195,73 € en section de fonctionnement.

Section d'investissement :

Le budget s'équilibre ainsi dans les résultats :

Dépenses	589 083,05 €
Recettes	589 083,05 €

Compte tenu de la reprise anticipée du résultat 2017 d'un montant de 176 383,05 € en section d'investissement.

PRECISE que le Budget Primitif 2018 est adopté avec reprise anticipée des résultats d'un montant de 738 578,78 €.

3. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

ENTENDU l'exposé du Rapporteur,

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE COMITE SYNDICAL**,

CONSTATE, pour la comptabilité du Syndicat de Chauffage, les identités de valeurs avec les indexations du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents chapitres.

VOTE et arrête les résultats définitifs comme suit,

En fonctionnement :

Report de l'exercice 2016	2 028 131,98 €
Total des dépenses	1 739 187,35 €
Total des recettes	273 251,10 €

Soit un excédent de fonctionnement de : 562 195,73 €

En investissement :

Report de l'exercice 2016	140 164,35 €
Total des dépenses	575 497,60 €
Total des recettes	611 716,30 €

Soit un excédent d'investissement de : 176 383,05 €

Résultat de l'exercice :

Report de l'exercice 2016	2 168 296,33 €
Total des dépenses	2 314 684,95 €
Total des recettes	884 967,40 €

Soit un excédent pour l'exercice 2017 de : 738 578,78 €

ADOpte le Compte Administratif 2017 du Syndicat Intercommunal de Chauffage sous la présidence du second vice-président, Monsieur Gilles LEITERER.

4. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2017

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE COMITE SYNDICAL**,

DECLARE que le Compte de Gestion du Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois Ermont et Franconville dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part,

ADOpte le Compte de Gestion du Trésorier Principal du Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois Ermont et Franconville pour l'exercice 2017.

5. ACTUALISATION DU TAUX D'INDEMNITE DE FONCTION ET DE MISSION TECHNIQUE ATTRIBUEE AUX MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL ET DU COMITE TECHNIQUE

ENTENDU l'exposé du Rapporteur,

APRES en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité,

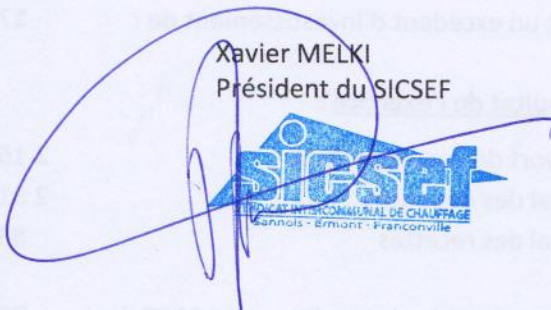
FIXE les indemnités comme suit :

- Pour le Président : égale à 23,62% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Pour les vice-présidents : égale à 11,81% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Pour les activités accessoires : égale à 2,9% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

DIT que les crédits nécessaires pour le versement des indemnités de mission et le règlement des cotisations sociales sont inscrits au budget, chapitre 012,

La séance est levée à 20h50

Xavier MELKI
Président du SICSEF



sicsef
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CHAUFFAGE
Sannois - Ermont - Franconville